

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 27

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 juin 2020

**L'an deux mille vingt
et le vingt-cinq juin à dix-huit heures**

Date de convocation

Le 18 juin 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

Date d'affichage

Le 18 juin 2020

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME MARLENE THIBAUD ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. PATRICK PICHON A M. LOUIS DRIEY ; M. GEORGES BOUTINOT A MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT A MME LYDIE CATALON ; MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence GOURLOT

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

**Délibération
n°2020-066
Constitution de la
commission des risques
majeurs, de la gestion
des milieux aquatiques,
de la prévention des
inondations et de
l'assainissement et
élection de ses
membres**

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la délibération n°2020-060 relative à la création des commissions thématiques intercommunales ;

Considérant qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus, la composition des commissions doit « *respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Considérant que les commissions thématiques sont ouvertes aux conseillers municipaux non conseillers communautaires ;

Sont ainsi élus pour siéger au sein de ladite commission :

Membres titulaires	Membres suppléants
Hervé AURIACH	Christine WINKELMANN
Jean-Claude LEGENTIL	Damian SANCHEZ-VIVES
Louis DRIEY	Michel VIDAL
Pascal CROZET	Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY
Marie-France ESTIVAL	Catherine BOURACHOT
Isabelle DALADIER-MARTIN	Patricia LISPAL-GONDRAN
André GUIGUE	Christine LANTHELME
Florence GOURLOT	Marie-José AUNAVE

**Délibération
n°2020-066
Constitution de la
commission des risques
majeurs, de la gestion
des milieux aquatiques,
de la prévention des
inondations et de
l'assainissement et
élection de ses
membres**

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

ET DÉCIDE :

D'approuver la constitution de la commission des risques majeurs, de la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et de l'assainissement ;

De proclamer élus les membres de la commission des risques majeurs, de la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et de l'assainissement, tels qu'ils figurent ci-dessous :

Précise que cette commission, en cas de besoin, pourra être ouverte à des personnalités extérieures qualifiées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,



Julien MERLE